

COMMUNE DE SOLIGNAT
COMPTE RENDU SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt- deux, le vingt et un du mois de mars à 19 h 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Philippe MALLET, 1^{ER} Adjoint (Pour le maire Empêché).

La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. JACOB Chantal, SADOURNY Jacqueline, BABUT Isabelle, BARROT Jean-François, DESSAIGNE Marc, FREITAS Manuel, MALLET Philippe, ANGLARET Pascal, VERDIER Véronique et PEGAS Paulo

Absent excusé : M. Jean-Claude DABERT

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ACHAT TONDEUSE

La tondeuse actuelle est complètement usée et il faut donc la remplacer, plusieurs devis ont été demandés.

Après lecture des devis il est décidé de prendre celle d'ABRAHAM MEYNIEL pour un montant de 1 896.00 € TTC. Celle-ci étant disponible rapidement.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux effectués par l'Entreprise MAGE. Il a été remarqué que l'arasement de l'ancien local des pompiers (stockage du sel) n'a pas été effectué comme il se doit ainsi que le goudron dans l'impasse. Le travail est bâclé. Le Conseil Municipal demande la constatation des malfaçons sur les deux chantiers conjointement avec l'entreprise MAGE.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 20 heures 37 minutes.